

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**2019-09-03**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 3 septembre 2019 à 20 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire  
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1  
Monsieur David Roux, conseiller siège #2  
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3  
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4  
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5  
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
  - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2019
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
  - 5.1 Adoption des comptes payés
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
  - 6.1 Colloque de zone Montérégie Est de l'ADMQ
  - 6.2 Services juridiques pour l'année 2020
  - 6.3 Acquisition du lot 6 321 353
  - 6.4 Autorisation pour destruction de documents d'archives
  - 6.5 Rejointoiment des pierres au bas de l'édifice municipal
  - 6.6 Parc Au Cœur du Village - phase 2 – Signature – Autorisation - Demande FDR
  - 6.7 Programme rénovation Québec - Demande
  - 6.8 Challenge "210" en haltérophilie à Tramenelan, en Suisse en octobre 2019 – Demande d'aide financière
  - 6.9 Demande de signal Wi-Fi pour l'arrondissement du village
  - 6.10 Offre d'achat – 44, rue du Couvent – Autorisation de signature
  - 6.11 Audition – Petites créances dossier 750 32 700810 198 – Désignation d'un représentant
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
  - 7.1 Entretien de bornes incendie
- 8- Transport routier**
  - 8.1 Demande de droit de passage pour la saison 2019-2020 du Club 3 & 4 Roues du Comté Johnson Inc.
  - 8.2 Ligne Québec - Déneigement sur demande saison 2019-2020
  - 8.3 Achat d'un souffleur à feuilles
  - 8.4 Achat de pneus d'hiver pour le camion Inter
  - 8.5 Embauche d'un employé pour effectuer le déneigement - M. Daniel Morin
  - 8.6 Embauche d'un employé sur appel au service de déneigement
- 9- Hygiène du milieu**
  - 9.1 Nettoyage des regards pluviaux
  - 9.2 Reconditionnement d'une pompe Flygt à l'usine d'épuration des eaux usées
- 10- Urbanisme**
- 11- Loisirs et culture**
- 12- Avis de motion**
- 13- Règlements**

- 14- Période de questions
- 15 Correspondance
- 16 Affaires nouvelles
- 17- Clôture de la séance

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

## 2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

152-09-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

## 3- PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

153-09-2019 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

Adoptée

### 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2019

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2019 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

154-09-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2019.

Adoptée

## 4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

## 5- FINANCES

### 5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

155-09-2019 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest, et unanimement résolu, que les comptes payés par chèques C1900077 @ C1900099, par accès « D » L1900065 @ L1900087, par Dépôt direct P1900135 @ P1900176, par Visa V0010112 et V0010113 et les salaires D1900179 @ D1900247 pour un montant total de **207 902,60 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

## **5.2 Adoption des comptes à payer**

Aucun point

## **6- ADMINISTRATION**

### **6.1 Colloque de zone Montérégie Est de l'ADMQ**

Considérant l'invitation de l'ADMQ de la zone Montérégie-Est à participer à son colloque annuel qui aura lieu le 12 septembre au vignoble de l'Orpailleur à Dunham ;

156-09-2019 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale, madame Johanne Godin, au colloque annuel de l'association des directeurs municipaux de la zone Montérégie Est qui aura lieu le 12 septembre 2019 au coût de 175,00 \$ et de lui rembourser les frais de déplacement, selon la politique en vigueur.

Adoptée

### **6.2 Services juridiques pour l'année 2020**

Considérant que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2020 ;

Considérant que cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

157-09-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Simon accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

Adoptée

### **6.3 Acquisition du lot 6 321 353**

Considérant l'engagement de la Fabrique Saint-Simon à vendre le lot # 6 321 353 à la Municipalité pour la somme symbolique de 1,00 \$, résolution #02-2019 de l'assemblée de la Fabrique de la paroisse de Saint-Simon, tenue le 17 janvier 2019 ;

158-09-2019 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de mandater Simon Giard, Maire et Johanne Godin, Directrice générale, ou en leur absence leurs représentants, à signer le contrat d'acquisition avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Simon du lot 6 321 353 devant Me Nathalie Dauphinais ainsi que tous documents inhérents à l'acquisition de ce lot.

Adoptée

### **6.4 Autorisation pour destruction de documents d'archives**

Considérant que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

Considérant que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

Considérant que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le

calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

Considérant que l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

Considérant la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, archiviste en date du 11 juillet 2019 ;

Considérant qu'il est opportun d'autoriser la destruction de ces documents par déchetage ;

159-09-2019 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'autoriser la destruction par déchetage des documents décrits dans la liste annexée à la présente et d'autoriser la directrice générale à retenir les services d'une firme spécialisée pour effectuer ce déchetage.

Adoptée

#### **6.5 Rejointoiment des pierres au bas de l'édifice municipal**

Considérant que des soumissions ont été demandées pour le rejointoiment des pierres au bas de l'édifice municipal ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2019 pour effectuer les travaux ;

160-09-2019 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour le rejointoiment des pierres au bas de l'édifice municipal à l'entreprise SM Pro Maçonnerie inc. au montant de 8 000,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

#### **6.6 Parc Au Cœur du Village - phase 2 – Signature – Autorisation - Demande FDR**

Considérant la création du parc Au Cœur du Village au cours de l'année 2019.

Considérant la fréquentation grandissante de cet espace vert, accessible autant pour les citoyens de Saint-Simon que pour les cyclistes de passage sur le territoire de la municipalité.

Considérant la volonté du conseil d'agrandir cet espace vert, dans un but environnemental et communautaire, pour valoriser le noyau villageois.

Considérant le projet d'y ajouter des arbres et des fleurs, ainsi que des équipements pouvant bonifier l'utilisation du parc, notamment des bancs supplémentaires, un abreuvoir et une installation sanitaire plus adéquate.

Considérant que l'aménagement de cet agrandissement du parc entraînera des coûts, notamment en raison de la modification structurale de la rue Saint-Jean-Baptiste, dont il faudra fermer une section.

161-09-2019 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Simon de :

- Autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, Automne 2019, fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural; et
- Autoriser Johanne Godin, directrice générale à signer tout document relatif au projet « (parc Au Cœur du Village – phase 2) », et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Simon

Adoptée

#### **6.7 Programme rénovation Québec - Demande**

Considérant la demande reçue pour que la Municipalité adhère au programme Rénovation Québec en collaboration avec la société d'habitation du Québec ;

Considérant que le programme Rénovation Québec permet aux propriétaires de bâtiment résidentiel d'obtenir une aide financière de la municipalité équivalente à l'aide financière octroyée par la Société d'habitation du Québec, pour qu'ils procèdent à des travaux de rénovation dans leur bâtiment ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du programme Rénovation Québec ;

162-09-2019 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de ne pas donner suite à cette demande.

Adoptée

#### **6.8 Challenge "210" en haltérophilie à Tramenelan, en Suisse en octobre 2019 – Demande d'aide financière**

Considérant que Tali Darsigny, jeune athlète de Saint-Simon âgée de 21 ans s'adresse au conseil municipal, pour une demande de contribution financière ;

Considérant qu'afin de se qualifier pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020, elle doit participer à de nombreuses compétitions internationales dans le monde entier afin de gagner des points pour sa qualification ;

Considérant qu'après le Turkménistan, le Guatemala, le Pérou et la Thaïlande, elle souhaite maintenant participer au Challenge "210" à Tramenelan, en Suisse qui aura lieu en octobre 2019 ;

Considérant qu'un montant d'environ 4 000,00 \$ lui sera nécessaire pour participer à cette compétition ;

Considérant la politique de dons et commandites de la Municipalité ;

Considérant que depuis le début de sa carrière d'haltérophile, c'est la première fois que Mme Darsigny dépose une demande d'aide financière auprès de la Municipalité ;

163-09-2019 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Simon accepte de soutenir financièrement Tali Darsigny pour un montant de 500,00 \$ et de lui souhaiter beaucoup de succès lors du Challenge "210" qui aura lieu en Suisse en octobre prochain.

Adoptée

#### **6.9 Demande de signal Wi-Fi pour l'arrondissement du village**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande

#### **6.10 Offre d'achat – 44, rue du Couvent – Autorisation de signature**

Considérant l'annonce du ministère de l'Éducation selon laquelle l'école Notre-Dame-de-la-Paix de Saint-Simon va bénéficier d'un agrandissement ;

Considérant les diverses options d'implantations prévues ;

Considérant qu'une des options nécessite l'achat de la propriété du 44 rue du Couvent ;

164-09-2019 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu :

- Que Simon Giard, maire et Johanne Godin, directrice générale, ou en leur absence leurs représentants, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Simon une offre d'achat avec la propriétaire du 44 rue du Couvent ;
- Que cette offre d'achat soit conditionnelle à ce que l'option d'agrandissement de l'école Notre-Dame-de-la-Paix choisie soit celle nécessitant l'achat de cette propriété et qu'elle soit acceptée par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Adoptée

#### **6.11 Audition – Petites créances dossier 750-32-700810-198 – Désignation d'un représentant**

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon poursuit l'entreprise Ferme Tesco Inc. à la Cour des petites créances dans le dossier 750-32-700810-198 pour des dommages aux biens municipaux survenus lors de la réalisation de travaux de transport de lisier sur la rue Cusson ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Municipalité de Saint-Simon lors de l'audition de ce dossier ;

165-09-2019 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu :

- Que Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à agir à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Simon lors de l'audition à la Cour des petites créances dans le dossier no 750-32-700810-198 ;
- Que Martin Berthiaume, directeur des travaux publics, agisse à titre de représentant substitut.

Adoptée

### **7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **7.1 Entretien de bornes incendie**

Considérant le rapport d'inspection des bornes incendie de la Municipalité ;

Considérant la soumission reçue le 16 octobre 2018 de l'entreprise BF-Tech inc. pour la réparation de huit (8) bornes d'incendie se trouvant sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant qu'un montant a été prévu au budget 2019 pour effectuer ces travaux ;

166-09-2019 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que le conseil entérine la dépense, pour la réparation de huit (8) bornes incendie effectué par BF-Tech inc., de 4 378,50 \$ plus taxes.

Adoptée

### **8- TRANSPORT ROUTIER**

#### **8.1 Demande de droit de passage pour la saison 2019-2020 du Club 3 & 4 Roues du Comté Johnson Inc.**

Considérant la demande du Club 3 & 4 Roues du Comté de Johnson Inc. afin d'obtenir l'autorisation de la municipalité pour les droits de traverse de véhicules tout-terrain sur certaines rues ou routes et certains rangs déjà établis ;

167-09-2019 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser la circulation des véhicules tout-terrain sur les parcours des sentiers hivernaux déjà établis par un tracé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, pourvu que toutes les autorisations requises soient obtenues des parties concernées et que les lois et règlements se

rattachant à cette activité soient respectés sur les sentiers.

**Adoptée**

### **8.2 Ligne Québec - Déneigement sur demande saison 2019-2020**

Considérant l'offre de service reçue de Lignes Québec pour le déneigement au besoin, des rues et routes de la Municipalité ;

168-09-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'accepter l'offre de Lignes Québec pour le déneigement occasionnel des rues et routes de la Municipalité pour la saison hivernale 2019/2020 au taux horaire de 32,50 \$ plus taxes.

Adoptée

### **8.3 Achat d'un souffleur à feuilles**

Considérant la demande du directeur des travaux publics pour l'achat d'un souffleur à feuilles pour nettoyer la chaussée ou pour l'entretien des terrains municipaux ;

169-09-2019 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un souffleur à feuilles de marque Écho PB-8010H chez Laganière Mini-Moteur au montant de 663,96 \$ avant taxes.

Adoptée

### **8.4 Achat de pneus d'hiver pour le camion Inter**

Considérant que M. Martin Berthiaume, directeur des travaux publics, a demandé des soumissions auprès de quelques fournisseurs pour l'achat de huit (8) pneus d'hiver à installer à l'arrière du camion de déneigement Inter ;

Considérant que le fournisseur ayant fait la meilleure offre est Point S – Pneus Robert Bernard au coût de 4 220,11\$ taxes incluses ;

170-09-2019 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser l'achat et la pose de pneus d'hiver sur le camion de déneigement Inter au montant de 4 220,11 \$ taxes incluses.

Adoptée

### **8.5 Embauche d'un employé pour effectuer le déneigement - M. Daniel Morin**

Considérant le poste à combler pour effectuer du déneigement;

Considérant que M. Morin a travaillé à titre de déneigeur durant les dernières années et qu'il a manifesté son intérêt à occuper ce poste à nouveau ;

171-09-2019 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Daniel Morin, sur demande de la municipalité, au salaire convenu, et de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail avec l'employé de déneigement.

Adoptée

### **8.6 Embauche d'un employé sur appel au service de déneigement**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé sur appel au service de déneigement des routes de la Municipalité ;

Considérant que monsieur Alain Gagnon a manifesté l'intérêt d'agir à titre d'employé sur appel au service de déneigement ;

172-09-2019 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Alain Gagnon à titre d'employé sur appel au service de déneigement des routes de la Municipalité selon les conditions discutées en séance de travail. Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

## **9- HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Nettoyage des regards pluviaux**

Considérant qu'afin de contrer l'accumulation de dépôt dans les conduites et les regards pouvant nuire au libre écoulement des eaux de pluie, il est requis de procéder au nettoyage des regards ;

Considérant que M. Martin Berthiaume, directeur des travaux publics, a demandé des soumissions auprès de quelques fournisseurs pour le nettoyage des regards pluviaux ;

173-09-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de mandater Vacuum Drummond pour procéder aux travaux de nettoyage des regards au tarif horaire de 170,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

### **9.2 Reconditionnement d'une pompe Flygt à l'usine d'épuration des eaux usées**

Considérant la nécessité de procéder au reconditionnement d'une pompe Flygt et à l'entretien de la deuxième pompe à l'usine d'épuration des eaux usées ;

Considérant l'offre reçue le 16 octobre 2018 de l'entreprise 9366-2609 Québec inc. pour effectuer ces travaux ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2019 pour effectuer les travaux ;

174-09-2019 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'accepter la proposition de la compagnie 9366-2609 Québec inc. au montant de 3 197,10 \$ plus les taxes applicables, pour le reconditionnement d'une pompe Flygt et l'entretien de la deuxième pompe, à l'usine d'épuration des eaux usées.

Adoptée

## **10- URBANISME**

Aucun point

## **11- LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point

## **12- AVIS DE MOTION**

Aucun point

## **13- RÈGLEMENTS**

Aucun point

## **14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.



## 15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 2 juillet 2019.

## 16- AFFAIRES NOUVELLES

Le Conseil municipal tient à souligner les 15 années de service, au sein de la Municipalité de Saint-Simon, de Madame Johanne Godin, directrice générale. Les membres du Conseil la remercient chaudement pour sa disponibilité, son dévouement et sa bonne humeur.

Aussi, les élus félicitent Monsieur Bernard Beauchemin qui, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019, complétera un cumulatif de 20 ans d'implication au sein du Conseil municipal. Ses collègues le remercient pour son engagement et sa ténacité.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Johanne Godin, Directrice générale

## 17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

175-09-2019

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 55.

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour d'octobre 2019.

---

Simon Giard,  
Maire

---

Johanne Godin,  
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.